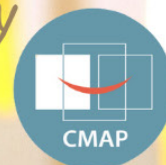




by



MEDIATION INTER-ENTREPRISES



Pour toute question, vous pouvez joindre votre coordinateur pédagogique
au 01 44 95 11 49 ou par email: institut131@cmap.fr

MÉDIATION INTER- ENTREPRISES



COMPETENCES VISEES

- Mener une médiation en tant que médiateur.
- Accompagner en tant que conseil son client en médiation.



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A l'issue de cette formation, le stagiaire sera en mesure de :

- Connaître la terminologie et les principes fondamentaux de la médiation.
- Connaître le cadre juridique et judiciaire de la médiation.
- Identifier les enjeux, les avantages et les objectifs d'une médiation.
- Maîtriser les techniques et les outils de la médiation.
- Maîtriser le processus de la médiation.
- Développer la bonne posture du médiateur et appliquer les notions essentielles de déontologie et d'éthique du médiateur.



INTERVENANTS

- Formateurs spécialisés dans le règlement négocié des différends inter-entreprises, Avocats, professeurs, etc.



PUBLIC VISE

- Chefs d'entreprise, avocats, experts-comptables, responsables juridiques, commerciaux et financiers de l'entreprise, magistrats honoraires, etc.



DUREE

- 56 heures, soit 7 journées.

Institut 131,
créé par le CMAP

39 avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris

INSTITUT

131

Contact et renseignements :
01 44 95 11 49
institut131@cmap.fr



CCI PARIS ILE-DE-FRANCE



N°SIRET 435 001 557 00014
N° d'enregistrement 1175 56630 75

MÉDIATION INTER- ENTREPRISES



PRE-REQUIS

- Absence de pré-requis



METHODE ET EVALUATION

Méthode pédagogique:

- Présentation du film «Médiation story» illustrant le déroulement d'une médiation.
- Exercices sur des cas pratiques de médiation.
- Jeux de rôle et simulations de médiation

Modalités d'évaluation:

- Ateliers, interrogations orales.



PASSERELLES ET DEBOUCHES

Cette formation ouvre le droit à l'inscription au module complémentaire de Certification à la Médiation inter-entreprises (65% de réussite). Elle donne également accès à l'ensemble des Ateliers de l'Institut 131.

Débouchés : Médiateur inter-entreprises, conseil en accompagnement en médiation.

Institut 131,
créé par le CMAP

39 avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris

INSTITUT

131

Contact et renseignements :
01 44 95 11 49
institut131@cmap.fr



CCI PARIS ILE-DE-FRANCE



N°SIRET 435 001 557 00014
N° d'enregistrement 1175 56630 75

JOUR 1 PROGRAMME

Présentation de la formation

- Tour de table des participants
- Comprendre la structure de la relation à deux et le passage à la relation à trois

L'entreprise et le conflit : une relation complexe

- Panorama des Modes Alternatifs de Règlement des Différends
- Proposer la médiation
- Mots clés et outils

JOUR 2 PROGRAMME

L'étape 2 - Récit initial - le Quoi ?

- Ecouter - Reformuler - Questionner
- Les outils et les techniques

JOUR 3 PROGRAMME

L'étape 3 - le Pourquoi ?

- Rechercher et comprendre les enjeux et les urgences
- Rechercher les caractéristiques des solutions de rechange
- Gérer les apartés

Institut 131,
créé par le CMAP

39 avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris

INSTITUT
131

Contact et renseignements :
01 44 95 11 49
institut131@cmap.fr

JOUR 4 PROGRAMME

Les étapes 4 & 5 - Comment et comment finalement?

- Recherche de solutions
- Obstacles et freins pour un accord
- Leviers de la créativité

JOUR 5 PROGRAMME

Intégrer le droit dans la médiation

- Comment intégrer l'avocat dans le processus de médiation
- Forme juridique de l'accord

Adopter une éthique de médiateur

- Mise en situation par des cas pratiques

JOUR 6 PROGRAMME

La bonne posture du médiateur

- Synthèse, enchaînement des 5 étapes
- Exercices pratiques

Institut 131,
créé par le CMAP

39 avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris

INSTITUT
131

Contact et renseignements :
01 44 95 11 49
institut131@cmap.fr

NOTRE DEMARCHE PEDAGOGIQUE

Notre pédagogie

Créé par la Chambre de Commerce Paris Ile-de-France, le CMAP - Institut 131 se veut être **un acteur au service de l'entreprise** pour la gestion et la résolution de ses différends. La démarche de formation aux Modes Alternatifs de Règlement des Différends est depuis l'origine ancrée dans la politique du Centre.

L'approche pédagogique de l'Institut 131 est celle d'un **enseignement essentiellement pratique**, applicable et déclinable à l'activité des Conseils de l'entreprise. Aussi, la répartition pédagogique de nos enseignements peut se résumer comme suit: 70% de pratique, 30% d'apports théoriques.

Fort de partenariats stratégiques avec le monde de l'Enseignement, le CMAP - Institut 131 justifie de formations certifiantes, confirmant ainsi son **engagement historique pour la formation des jeunes juristes et dirigeants**. Des cycles de formation complémentaires ont également été pensés pour **faire évoluer les compétences des Professionnels tout au long de leur carrière**.

Outre l'offre d'une formation de qualité, **un accompagnement professionnel et personnalisé** est organisé pendant et après nos sessions, par l'action de nos Médiateurs agréés, Coaches et Formateurs. Tous les intervenants de l'Institut 131 sont de véritables **experts dans leur domaine**: dirigeants, responsables de service, managers opérationnels, consultants indépendants et avocats, médiateurs certifiés et agréés CMAP et formateurs depuis quelques années, ils exercent depuis plusieurs années dans la gestion de procédures et la formation.

Moyens

Pour toutes les formations vous vous verrez remettre : une clé USB contenant tous les supports de la formation, un stylo, un bloc-notes et pour les formations de plus de 4 jours un livre.

Pour les formations à distance vous recevrez :

- par courrier une clé USB contenant tous les supports de la formation, un stylo, un bloc-notes et pour les formations de plus de 4 jours un livre.
- par email : vos identifiants pour accéder à la salle de classe virtuelle.

Institut 131,
créé par le CMAP

39 avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris

INSTITUT
131

Contact et renseignements :
01 44 95 11 49
institut131@cmap.fr

NOTRE DEMARCHE PEDAGOGIQUE

Nombre de stagiaires

Le nombre minimum de stagiaires est fixé à 12.
Le nombre maximum de stagiaires est fixé à 24.

Délai d'accès

Dans le cadre d'un financement CPF, le délai minimum compris entre l'inscription et la tenue de la formation est de 11 jours ouvrés (sauf annulation de la session indépendante de la volonté de l'Institut 131).

Informations et correspondances

- [Lien vers la page Mon Compte Formation \(CPF\)](#)
- [Descriptif de la Formation sur France compétences](#)
(N° de fiche: RS1930)

Votre équipe dédiée

- Référent pédagogique : Sophie HENRY, Déléguée Générale - shenry@cmap.fr
- Référent administratif : Arielle FOLTZER, Coordinatrice Administrative des Formations - afoltzer@cmap.fr
- Référent handicap : Arielle FOLTZER, Coordinatrice Administrative des Formations - afoltzer@cmap.fr
- Référent comptabilité : Sabrina CHAIR, Responsable Administrative et Financière - schair@cmap.fr

Institut 131,
créé par le CMAP

39 avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris

INSTITUT
131

Contact et renseignements :
01 44 95 11 49
institut131@cmap.fr

- ☐ Jan - Fév 2022: 13, 14, 21, 28 janvier et les 4, 11 et 18 février
☐ Mai - Juin 2022: 12, 13, 20 mai, et les 3, 10, 17 et 24 juin
☐ Sep - Oct 2022: 8, 9, 16, 23, 30 septembre et les 7 et 14 octobre
☐ Nov - Déc 2022: 17, 18, 25 novembre et les 2, 9, 15 et 16 décembre

Les journées de formation se déroulent
de 9H à 18H à

l'Espace La Rochefoucauld
11, rue de La Rochefoucauld
75009 Paris
(lieu accessible au public à mobilité réduite)

Civilité _____

NOM _____ Prénom _____

Date et lieu de naissance __/__/__ à _____

Société _____

Fonction _____

Adresse de facturation ☐ Professionnelle ☐ Personnelle

Code postal _____ Ville _____

Téléphone _____

Courriel (contact inscription) _____

Courriel participant (si différent) _____

Comment avez-vous connu la formation ? _____

Souhaitez-vous bénéficier d'une prise en charge particulière en
raison d'une situation de handicap? _____

Le tarif est de 3800 € H.T.
(soit 4560 € T.T.C.) pour les
56h de formation.

Je règle par :

Chèque bancaire ☐
à l'ordre du CMAP

Virement bancaire ☐

BNP PARISBAS Grande Armée
IBAN: FR 76 3000 4008 1300
0104 6941 451
BIC: BNPAFRPPPGA

☐ J'accepte la diffusion
de mon adresse email aux
participants du groupe de
formation.

- Les informations recueillies dans le cadre du présent bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement informatique par le CMAP-Institut 131 à des fins de gestion des relations avec ses clients et prospects. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier au CMAP-Institut 131, 39 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris ou par mail à institut131@cmap.fr ou par téléphone au 01 44 95 11 40.
- Outre les séances de formation, l'offre inclut la fourniture d'un ouvrage intitulé «Méthode de Médiation» de MM. Jacques Salzer, Alain Pekar Lempereur et Aurélien Colson, de la documentation ainsi que les pauses-café et les déjeuners.
- Les inscriptions ne sont enregistrées que lors du versement de 50% du prix de la formation, accompagné du bulletin dûment complété. Cette somme ne sera ni remboursée ni reportée sur une session ultérieure si l'inscrit, pour quelque raison que ce soit, ne peut participer à une, plusieurs ou à la totalité des séances de la formation.
Le solde doit être réglé au plus tard 15 jours avant le début de la session de formation, l'inscription ne sera confirmée qu'à réception de la totalité du solde dans le délai indiqué.
- Aucun agrément de médiateur ne sera délivré sans avoir passé et réussi la certification ESCP Europe- CMAP.

☐ J'ai bien pris connaissance des [Conditions Générales de Vente](#) et compris la nature de mon engagement.

☐ J'accepte la publication d'une photo de groupe sur les réseaux sociaux du CMAP-Institut 131

Cachet de l'entreprise
date et signature

Bulletin d'inscription à retourner
au CMAP-Institut 131

pour le CMAP-Institut 131

Institut 131,
créé par le CMAP

39 avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris

INSTITUT
131

Contact et renseignements :
01 44 95 11 49
institut131@cmap.fr

Inscriptions

- Les inscriptions sont retenues par ordre d'arrivée et sont acceptées dans la limite des places disponibles et dans les conditions du présent bulletin d'inscription.
- Les inscriptions ne sont enregistrées que lors du versement de 50 % du prix de la formation ou de la certification, accompagné du bulletin y afférent dûment complété. Cette somme ne sera remboursée ni reportée sur une session ultérieure si l'inscrit, pour quelque raison que ce soit, ne peut participer à une, plusieurs ou à la totalité des séances de la session de formation ou de certification. Cette somme sera reportée sur une autre session si, malgré tous ses efforts, le CMAP - Institut 131 était contraint exceptionnellement d'annuler ou reporter la session ou certaines des séances prévues. Les frais d'inscription comprennent outre les formations, les pause-café et déjeuners et, pour les demi-journées, une pause café.
- Le solde doit être réglé au plus tard 15 jours avant le début de la session de formation ou de certification, l'inscription ne sera confirmée qu'à réception de la totalité du solde dans le délai indiqué.

Annulations

- Les annulations peuvent être faites par téléphone si elles sont confirmées par écrit le même jour.
- Elles doivent parvenir au CMAP-Institut 131 au plus tard 30 jours avant le début de la session de formation ou de certification.
- A défaut de règlement du solde ou d'annulation dans les délais sus-indiqués, vous ne serez pas inscrit, le montant perçu par le CMAP-Institut 131 lui restera acquis à titre d'indemnité forfaitaire et vous serez immédiatement redevable du solde s'il n'a pas été réglé.

Organisme financeur

- En cas de financement par un organisme financeur, l'entreprise s'engage à fournir l'accord de prise en charge au plus tard le premier jour de la formation. Dans le cas contraire, l'entreprise sera facturée selon les conditions mentionnées précédemment en lieu et place de l'organisme financeur.
- En cas d'absence, les jours non pris en charge par l'organisme financeur seront facturés à l'entreprise.

Agrément

- La participation à une formation ou une certification ne constitue en aucun cas un engagement du CMAP -Institut 131 à l'obtention ou la délivrance d'un agrément ou d'une certification quelconque.

Contestation

- Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, les tribunaux de Paris seront seuls compétents pour régler le litige. Seule la loi française est applicable.

Tarif applicable

- Tout tarif indiqué sur les bulletins d'inscription peut être soumis à modification. Le tarif applicable sera celui en vigueur au jour de la facturation par le CMAP-Institut 131.

Institut 131,
créé par le CMAP

39 avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris

INSTITUT
131

Contact et renseignements :
01 44 95 11 49
institut131@cmap.fr



N°SIRET 435 001 557 00014
N° d'enregistrement 1175 56630 75